

Communiqué de presse

Paris, jeudi 7 avril 2022

LANCEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE LOGISTIQUE URBAINE FLUVIALE SUR L'AXE SEINE

La Métropole du Grand Paris représentée par Jean-Michel GENESTIER, Conseiller délégué à la Logistique métropolitaine et Maire du Raincy, **la Ville de Paris**, représentée par Pierre RABADAN, Adjoint à la Maire de Paris en charge du Sport, des Jeux Olympiques et Paralympiques et de la Seine, **la Métropole Rouen Normandie** représentée par Hugo LANGLOIS, Conseiller délégué à la protection, valorisation, gestion de la Seine et Maire d'Amfreville-La-Mi-Voie, **la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole** représentée par Hubert DEJEAN DE LA BATIE Vice-président en charge de la Transition énergétique, de l'économie circulaire et Maire de Sainte-Adresse, lancent ce jeudi 7 avril un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour développer une logistique urbaine fluviale et décarbonée sur l'Axe Seine.

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) est une initiative pilotée par la Métropole du Grand Paris qui a délibéré à l'unanimité de son Conseil métropolitain le 4 avril dernier, dans le cadre d'un partenariat inédit avec la Ville de Paris, la Métropole Rouen Normandie, Le Havre Seine Métropole, HAROPA PORT et Voies navigables de France (VNF), avec l'accompagnement de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR). Cet AMI vise à promouvoir le transport fluvial comme alternative au transport routier, et à favoriser des solutions innovantes de livraison décarbonée du dernier kilomètre. Il s'adresse à tous les opérateurs économiques concernés par ces enjeux.

Faire de l'Axe Seine une référence en matière de transport fluvial et décarboné

85% des matériaux et des marchandises, qui arrivent par la mer au Havre, sont transportés par poids lourds sur voies routières jusqu'à Rouen et Paris. Pourtant, à l'heure du dérèglement climatique et face à la croissance du e-commerce, qui exerce une pression toujours plus forte sur les zones urbaines, de nouvelles solutions doivent être déployées pour diminuer les externalités négatives (pollution, bruit, nuisance) de la logistique habituelle.

Pourtant, le transport fluvial présente des atouts écologiques majeurs. Peu polluant, il consomme cinq fois moins de carburant que le transport routier et émet jusqu'à cinq fois moins de CO₂ à la tonne transportée. Le transport fluvial offre également des avantages logistiques considérables pour le métabolisme urbain. Fiable et sécurisé, il présente en effet la capacité de desservir les villes les plus denses sans souffrir de la congestion routière et contribue même largement à la réduire. Enfin, le fret fluvial montre aujourd'hui un fort potentiel économique qui en fait une véritable alternative au transport routier. Quelques acteurs du BTP (Bâtiments Travaux Publics), de la grande distribution et des déchets ont déjà expérimenté avec succès des solutions de logistique urbaine fluviale sur l'Axe Seine.

Par le lancement de cet AMI, les six partenaires s'engagent pour accompagner ensemble le développement économique durable de la vallée de la Seine, en remplaçant le fleuve au cœur de l'Axe Seine.

Un AMI pour accélérer l'innovation en matière de logistique fluviale et décarbonée

L'AMI logistique urbaine fluviale – Axe Seine poursuit plusieurs objectifs :

- **Identifier les acteurs** qui souhaitent développer le fret fluvial associé à une logistique du dernier kilomètre décarbonée de façon privilégiée ;
- **Faire émerger des propositions innovantes** permettant de mieux desservir la zone urbaine dense et utilisant le report vers la voie d'eau ;
- **Favoriser la décarbonation des transports de marchandises** jusqu'au dernier kilomètre.

Calendrier :

- **Phase 1 – d’avril à septembre 2022** : lancement de l’AMI pour sélectionner des idées innovantes en matière de logistique urbaine fluviale et décarbonée ;
- **Phase 2 – automne 2022** : lancement d’appels à projets (AAP) qui serviront à mettre en place de manière opérationnelle les projets sélectionnés en phase AMI.

Ressources mises à disposition des lauréats de l’AMI :

- Un réseau de 34 sites pouvant accueillir les projets des candidats ;
- Un accès aux AAP lancés à l’automne 2022 sur les 34 sites ;
- Un accompagnement technique des porteurs de projets par des experts en logistique ;
- Des actions de communication inédites pour promouvoir les projets et les lauréats de l’AMI.

Pour en savoir plus sur l’AMI et télécharger le dossier de candidature :

<https://www.metropolegrandparis.fr/fr/appel-manifestation-interet-logistique-urbaine-fluviale-axe-seine>

Contacts presse :

- **Métropole du Grand Paris**, Maria Breidy, Directrice de la communication et des relations presse - presse@metropolegrandparis.fr
- **La Ville de Paris**, Solène Bures, Attachée de presse - solene.bures@paris.fr
- **Métropole Rouen Normandie**, Louis Petit, Collaborateur de cabinet - louis.petit@metropole-rouen-normandie.fr
- **Le Havre Seine Métropole**, Thomas Renard, Attaché de presse au Cabinet du Maire - thomas.renard@lehavre.fr